

Luxembourg, le 13 juin 2026

**Résolution sur la réponse commune de l’Union européenne face à l’évolution
de la situation géopolitique résultant de la nouvelle stratégie de politique
internationale des États-Unis d’Amérique**

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la
Coopération et de l’Immigration (AFET)**
(version originale)

Le Parlement des Jeunes du Luxembourg s’engage à adresser les thématiques clés de l’actualité. Au premier plan figure la question des relations entre les pays européens et leur allié américain, qui joue un rôle crucial dans l’élaboration de la politique étrangère luxembourgeoise.

Le changement d’administration outre-Atlantique, au cœur des débats de la politique européenne, constitue un facteur central dans l’évolution de la situation géopolitique internationale, qui appelle les pays européens à adapter leur politique étrangère à un climat politique en mutation. En effet, le retrait du gouvernement américain de certains traités internationaux, sa position de plus en plus agressive à l’encontre de territoires appartenant à des nations souveraines, son mépris affiché envers les juges de la Cour internationale de Justice ainsi que les déclarations sur l’avenir de ses relations avec le Vieux Continent remettent en cause un système d’alliance datant de la fin de la Seconde Guerre mondiale et obligent les États membres à réduire leur dépendance à l’égard des États-Unis d’Amérique. Cependant, tout changement dans la relation entre l’Union européenne et les États-Unis d’Amérique nécessite des mesures réfléchies et exhaustives.

Consciente des enjeux et des risques inhérents à une révision de la politique étrangère européenne, la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l’Immigration du Parlement des Jeunes s’est efforcée d’adopter une position ferme et cohérente qui aborde les problématiques vitales suivantes : comment s’assurer de la sécurité européenne sans la garantie d’une protection américaine ? Comment défendre la souveraineté d’États membres de l’Union européenne face aux États-Unis d’Amérique? Comment assurer la pérennité de l’OTAN dans un contexte de désengagement américain ? Enfin, comment préserver l’amitié historique que partagent l’Union européenne et les États-Unis d’Amérique?

La résolution de la commission AFET a pour objectif de renforcer l’indépendance économique, militaire et diplomatique des États membres de l’Union européenne grâce à des mesures claires et efficaces.

- A. Alarmé par les déclarations provocatrices des États-Unis d’Amérique, notamment celles exprimant un intérêt pour l’acquisition de territoires tels que le Groenland¹ et conscient des implications potentielles de telles revendications pour la souveraineté territoriale européenne.
- B. Préoccupé par l’absence d’une position institutionnelle claire de l’OTAN face aux revendications territoriales de certains de ses États membres² et soulignant l’importance du dialogue diplomatique afin d’éviter toute atteinte au principe de souveraineté des États.
- C. Préoccupé par les risques croissants en matière de sécurité numérique, notamment :
 - 1. La position dominante d’acteurs étrangers, principalement américains, dans des domaines technologiques stratégiques tels que l’intelligence artificielle³, le spatial⁴ et les technologies numériques⁵;
 - 2. La dépendance des institutions européennes à l’égard de services technologiques étrangers exposant des données sensibles à des législations extraterritoriales⁶;
 - 3. La vulnérabilité résultant de la dépendance européenne aux infrastructures étrangères de reconnaissance satellitaire⁷ et de cyberdéfense susceptibles d’être restreintes en cas de tensions internationales.
- D. Constatant l’impact économique des droits de douane imposés par les États-Unis sur les économies européennes⁸, ainsi que l’absence d’une position européenne commune face à ces mesures.

¹ <https://www.bbc.com/news/articles/c74x4m71pmjo>

² <https://www.nytimes.com/2026/01/14/world/europe/trump-greenland-nato.html>

³ <https://www.bbc.com/news/articles/c145enxn0go>

⁴ <https://www.wsj.com/opinion/america-reclaims-its-dominance-in-space-b5a9f74d>

⁵ <https://www.theguardian.com/commentisfree/2026/feb/17/europeans-are-dangerously-reliant-on-us-tech-now-is-a-good-time-to-build-our-own>

⁶ <https://www.politico.eu/article/eu-capitals-deleting-us-technology-not-realistic/>

⁷ <https://www.swp-berlin.org/en/publication/european-autonomy-in-space>

⁸ https://economy-finance.ec.europa.eu/publications/macroeconomic-effects-us-tariff-hikes_en

- E. Conscient des risques engendrés par une forte dépendance commerciale à l’égard des États-Unis, notamment⁹ :
1. Un manque de diversité des partenaires commerciaux;
 2. Des vulnérabilités dans les chaînes d’approvisionnement critiques de l’UE;
 3. Une faible coordination entre les États membres de l’UE.
- F. Alarmé par la menace politique que fait peser la « Stratégie de sécurité nationale » américaine de 2025 sur le système démocratique européen, laissant entrevoir une possible volonté d’ingérence dans les affaires politiques européennes en raison de l’emploi d’expressions telles que « Loss of national identity », « Europe to remain European », « Patriotic European parties » ou « Civilisation erasure »¹⁰.
- G. Profondément préoccupé par la forte dépendance militaire de l’Europe envers les États-Unis¹¹ pour des capacités critiques telles que le renseignement, le transport stratégique, la dissuasion nucléaire ainsi que les capacités spatiales, et reconnaissant que cette dépendance limite la capacité de l’Europe à agir de manière autonome au-delà du cadre de l’OTAN.
- H. Observant avec regret la mise en place par le président des États-Unis d’un « Conseil de la paix » et constatant l’autorité démesurée que lui confère son statut de président à vie¹².
- I. Rappelant l’engagement du Luxembourg au sein des Nations Unies et de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord¹³ :
1. Reconnaisant l’importance du droit international et du droit humanitaire international¹⁴;
 2. Soutenant la souveraineté des nations et le droit à l’autodétermination des peuples¹⁵;
 3. Soulignant l’importance des droits fondamentaux de l’homme et rappelant la Déclaration universelle des droits de l’homme (DUDH)¹⁶.

⁹ <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1252/oj/eng>

¹⁰ <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/12/2025-National-Security-Strategy.pdf>

¹¹ <https://www.france24.com/en/europe/20250310-how-dependent-are-europe-s-militaries-on-the-us>

¹² https://www.lemonde.fr/international/article/2026/02/18/les-objectifs-flous-du-conseil-de-la-paix-de-donald-trump_6667226_3210.html

¹³ <https://mae.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/affaires-politiques/relations-internationales.html>

¹⁴ <https://casebook.icrc.org/case-study/luxembourg-law-cooperation-international-criminal-courts>

¹⁵ <https://docs.un.org/en/E/CN.4/Sub.2/404/Rev.1>

¹⁶ <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

- J. Inquiet du non-respect par les États-Unis d’Amérique du droit international et des traités des Nations unies¹⁷ tels que la charte des Nations Unies (articles 1, 2(4) et 55), les décisions de la Cour internationale de Justice, l’accord bilatéral de sécurité de 2024, les obligations relevant de l’OMC, la Convention des Nations unies contre la corruption (chapitre III), la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) (article 9) ainsi que la décision relative au « Mandat d'arrêt » rendue par la Cour internationale de Justice en 2002¹⁸.

Le Parlement des Jeunes :

1. Appelle l’Union européenne et ses États membres à rédiger un document d’alignement politique afin de :
 - a. Condamner fermement l’intérêt manifesté par les États-Unis et leur président concernant une possible acquisition du Groenland ainsi que les conséquences potentielles de telles revendications;
 - b. Renforcer le dialogue diplomatique avec les États-Unis, ainsi que toute partie concernée par ces tensions.
 2. Encourage le Secrétariat de l’OTAN à adopter une position plus ferme face aux menaces territoriales entre États membres et à dénoncer l’exercice de pressions économiques et politiques afin de limiter la menace de coercition au sein de l’Alliance.
 3. **(A)** Réaffirme l’importance de services européens indépendants renforçant la sécurité et la souveraineté européennes dans des secteurs clés tels que la finance, les réseaux sociaux et la technologie.
- (B)** Invite l’Union européenne à renforcer son autonomie technologique et numérique en :
- a. Soutenant le développement d’infrastructures européennes sécurisées dans les domaines de l’intelligence artificielle, du cloud et des technologies spatiales, notamment à travers la BEI et le FIE;
 - b. Réduisant la dépendance des institutions européennes à l’égard de services technologiques soumis à des législations extraterritoriales et en renforçant la protection des données sensibles;

¹⁷ <https://verfassungsblog.de/international-law-violations-trump-administration/>

¹⁸ <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2026/01/un-experts-condemn-us-aggression-against-venezuela>

- c. Investissant dans des capacités européennes autonomes en matière de reconnaissance satellitaire et de cybersécurité afin de limiter les vulnérabilités stratégiques en cas de tensions internationales;
 - d. Renforçant les incubateurs et les autres programmes qui permettent à des startup du secteur de la technologie, notamment celles établies au Luxembourg, de se développer au niveau national ainsi qu’au niveau européen.
- 4. Encourage l’Union européenne à adopter une position ferme à l’égard des sanctions imposées par les États-Unis en coordonnant une réponse commune de l’ensemble des États membres face aux mesures tarifaires, actuelles et futures, notamment grâce au recours à des instruments commerciaux européens existants, tels que l’instrument anti-coercition (IAC) afin de protéger les intérêts économiques européens.
- 5. Demande au Luxembourg ainsi qu’à l’Union européenne de renforcer leur résilience économique en :
 - a. Diversifiant leurs partenariats commerciaux avec d’autres régions stratégiques, notamment avec des pays d’Amérique du Sud, d’Afrique, et d’Asie;
 - b. Sécurisant et relocalisant partiellement les chaînes d’approvisionnement critiques au sein de l’Union européenne;
 - c. Améliorant la coordination entre les États membres en matière de stratégie commerciale et de gestion des dépendances stratégiques.
- 6. Appelle l’Union européenne à réaffirmer son attachement aux valeurs fondamentales inscrites à l’article 2 du Traité sur l’Union européenne, notamment le respect de la dignité humaine, de la démocratie, de l’égalité et des droits fondamentaux, et à assumer une position fondée sur l’État de droit dans ses relations extérieures.
- 7. Invite l’Union européenne à renforcer les mécanismes existants de détection et de signalement des ingérences étrangères dans les processus démocratiques, notamment en dotant le Service européen pour l’action extérieure (SEAE) de ressources supplémentaires dédiées à la veille sur les campagnes d’influence politique.
- 8. Incite l’Union européenne et ses États membres à renforcer de toute urgence les capacités de défense européennes en développant une capacité commune en matière de :

- a. Renseignement;
 - b. Transport stratégique¹⁹;
 - c. Gestion autonome de crise par le renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et l’amélioration de la coordination opérationnelle entre les États membres;
 - d. Renforcement des investissements dans des secteurs critiques de l’industrie de la défense afin de réduire la dépendance européenne à l’égard des capacités militaires des États-Unis.
9. Invite l’Union européenne à suivre attentivement l’évolution des nouvelles structures institutionnelles susceptibles d’avoir un impact sur la stabilité internationale et à souligner l’importance de la transparence et du respect du droit international, notamment par le « Conseil de la paix ».
10. Demande au Luxembourg d’appeler tous les États membres de l’Organisation des Nations Unies à se conformer pleinement à leurs obligations juridiques internationales, notamment celles découlant de la Charte des Nations Unies et des conventions et décisions internationales applicables.

Face aux tensions qui dominent la scène diplomatique mondiale, le Parlement des Jeunes souligne la nécessité d’une action concertée entre les États membres de l’Union européenne, d’un renforcement des investissements dans les infrastructures européennes et d’un soutien accru aux droits de l’homme et au droit international.

Il est évident que le maintien du statu quo n’est plus tenable et que la nécessité d’un réalignement ne cesse de s’accroître. L’Europe doit présenter un front uni et fort dont la crédibilité ne peut être remise en question.

La situation géopolitique prive l’Union européenne du privilège de l’ignorance et nous oblige à nous préparer au pire. Il devient impératif que nous puissions faire face à l’adversité seuls, même si nos alliances de longue date perdurent.

¹⁹ Renforcer, moderniser et pérenniser les plateformes logistiques, les ressources logistiques stratégiques et tactiques, et établir une doctrine visant à protéger et à garantir la sécurité des ressources logistiques et des lignes d’approvisionnement dans des conditions difficiles et des zones contestées.